

Litige sur une vente entre particuliers

Par Pascal92, le 03/12/2008 à 18:19

Bonsoir,

Voilà donc mon histoire, j'achéte sur le net une guitare électrique d'occasion devant être équipée de micros Gibson (ce qui fait tout son intérêt et sa valeur). Le vendeur est un particulier et le prix est cohérent. J'insiste par email et par téléphone auprès du vendeur sur le fait que je ne suis acquéreur que si la guitare est équipée de micros Gibson, avant d'accepter la transaction. Le vendeur me le certifit (par email que j'ai conservé). Je paye la guitare via paypal, au final la guitare m'est livrée par colissimo et les micros ne sont pas des Gibson. J'estime m'être fait arnaqué par ce vendeur qui depuis reste muet.

Que puis je faire?

Merci de votre aide.

Pascal